

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme VERLEYEN - BRABON demeurant Av. Duc de Brabant 11 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Avenue Duc Henri de Brabant, 11 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section H n°122G.

Le projet consiste en la démolition et la reconstruction d'un bow-window ; que le projet présente les caractéristiques suivantes :

- Un volume principal de gabarit R+2+toit à 3 façades, avec une hauteur sous corniche du volume principal depuis le niveau de la rue de 8m25 environ; le bow-window s'étant du R+1 au R+2 et a une hauteur depuis le niveau de la voirie (-0m30) de 8m44 sous acrotère; le volume secondaire situé en façade latérale est d'un gabarit R0 d'une hauteur de 3m11 depuis le niveau du sol du R+1; le volume secondaire arrière s'étend sur deux niveaux (R+1 et R+2) avec un retrait au droit de l'étage R+2 et a une hauteur de 5m78 et 3m11;
- Les trois volumes neufs sont à toiture plate ;
- Les extensions sont composées avec un bardage en aluminium de teinte gris anthracite; avec des châssis en aluminium de ton gris anthracite;
- Une emprise au sol presque inchangée (différence de 0,14m²); une nouvelle porte de garage en aluminium de teinte gris anthracite;
- Sans emplacement de parking.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte des prescriptions suivantes du Schéma d'orientation local :

- art. 1d du SOL : le projet propose de construire des toitures plates ;
- art. 1e du SOL : le projet propose des matériaux de façades dont le ton n'est pas le blanc non brillant ou le rouge de la brique ; les teintes des matériaux ne présentent pas une homogénéité avec les façades des constructions isolées ou jumelées ; les matériaux des toitures plates ne sont pas en ardoise ni en tuile.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse <u>urbanisme@wavre.be</u>.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21 mars 2025 au 4 avril 2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : <u>urbanisme@wavre.be</u>.

A Wavre, le 7 mars 2025